

# Retour sur le séminaire Aménag'eau du 16 novembre 2017

## SYNTHÈSE DES ATELIERS



# INTRODUCTION

Le 16 novembre 2017, et ce pour la troisième édition, le Département de la Gironde a organisé le séminaire Aménag'eau : une matinée dédiée aux élus, aux professionnels de l'eau et de l'urbanisme, pour échanger et réfléchir sur le grand cycle de l'eau. L'évènement a rencontré un franc succès : plus de 230 personnes étaient au rendez-vous !

Action innovante, co-financée par le Département de la Gironde et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Mission Aménag'eau (lancée en 2013) s'est fixée comme ligne directrice pour l'année 2017 : « l'eau au cœur des projets d'aménagement ». Elle propose ainsi de porter un nouveau regard sur la ressource en eau, afin qu'elle ne soit plus perçue comme une contrainte à postériori, mais comme un élément à prendre en compte en amont de tous projets d'aménagement.

## Un séminaire riche en partage

Lors de la matinée, placée sous la présidence de Monsieur Alain Renard, Vice-président du Département de la Gironde, l'ensemble des intervenants a eu ainsi à cœur de placer l'eau comme élément majeur et fondateur de tout projet d'aménagement.

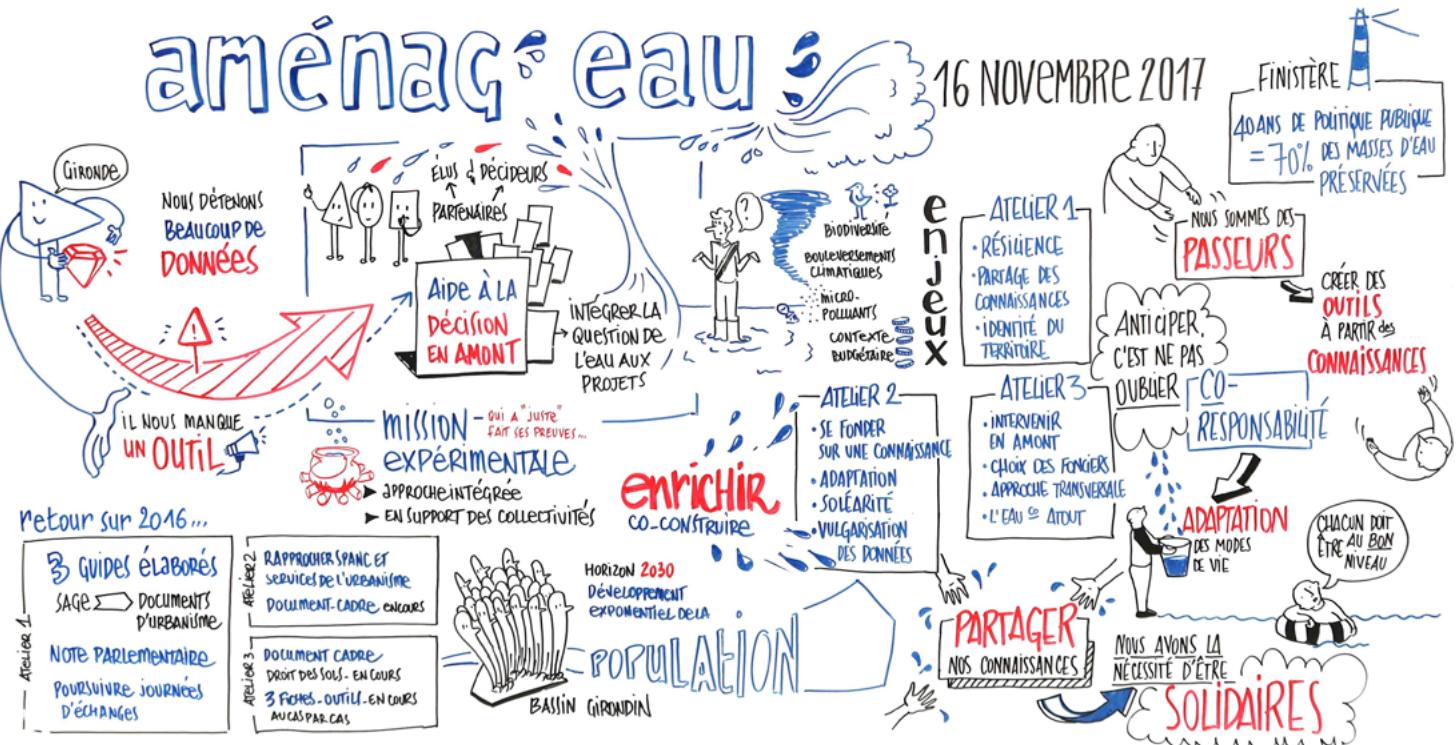
Madame Armelle Huruguen, Vice-présidente du Département du Finistère a été accueillie pour l'évènement en tant que grand témoin. Précurseur dans la politique de l'eau, le département du Finistère était venu chercher des exemples d'actions concrètes, auprès d'une assemblée constituée d'élus et de professionnels du secteur.

Après un premier temps en plénière qui a permis de parcourir le travail réalisé depuis le dernier séminaire de mars 2016, les participants ont assisté à l'un des trois ateliers proposés :

- |   |      |
|---|------|
| 1. La résilience « territoriale » aux inondations : enjeux, acteurs et stratégies en Dordogne girondine | p.3  |
| 2. Les zones humides et l'urbanisme en Gironde : blocages ou opportunités ?                             | p.9  |
| 3. Comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ?                     | p.15 |

Les principales conclusions de chaque atelier, mettant en avant des retours d'expériences, des actions innovantes ou encore des réponses concrètes, ont été partagées en plénière de clôture.

**Ce document présente les synthèses de chacun des ateliers.**



# La résilience « territoriale » aux inondations : enjeux, acteurs et stratégies en Dordogne girondine

## Structure générale de l'atelier

### Introduction

Une présentation des différentes parties prenantes (modérateurs, intervenants) a été effectuée. L'objectif de l'atelier a été exposé : comment l'eau peut faire projet ? Quels liens entre économie des territoires et résilience ?

### Témoignages, présentations et discussions

Des interventions illustrées sur des retours d'expérience vis-à-vis d'une démarche, d'une réalisation ou d'une réflexion engagées, mises en œuvre en Gironde ou hors Gironde, en lien avec le thème de l'atelier, se sont enchaînées.

À la suite de chaque intervention, des échanges avec la salle ont eu lieu. Ils ont été nourris à partir d'interrogations formulées suite aux interventions, aux débats et échanges autour des présentations et des propositions de solutions à mettre en œuvre pour répondre à la problématique de l'atelier.

Une question-résumé a été posée aux participants en fin de chaque intervention.

### Conclusion

Un résumé des travaux a été proposé au groupe en fin de séance.



# La résilience « territoriale » aux inondations : enjeux, acteurs et stratégies en Dordogne girondine

## Contenus de l'atelier

### Introductions

#### La Gironde, un territoire soumis au(x) risque(s) d'inondation(s) et caractérisé par une croissance urbaine.

par **Hervé GILLÉ**, Vice-président chargé des ressources humaines du département de la Gironde, Conseiller départemental du canton Sud-Gironde, Président du syndicat mixte du SCoT Sud Gironde et du SMEAG

Les inondations sont toutes différentes, ainsi leur gestion doit également l'être. Il est nécessaire de capitaliser les modes de connaissances pour harmoniser les pratiques sur les territoires « apprenants ».

#### Plaidoyer pour des territoires plus « résilients ».

par **Alexandre BRUN**, Géographe et Maître de conférence à l'Université de Montpellier

La genèse du concept de résilience remonte aux années 70. Abordées alors dans les sciences « dures », dans les années 80, les sciences du vivant se sont appropriées ce concept, au dépend du concept de vulnérabilité des territoires. Aujourd'hui, dans quelles mesures ce concept est-il opératoire ? Il est beaucoup cité, mais très difficile à mettre en œuvre. À titre d'exemple, les conclusions de l'étude « Montpellier 2040 » : la priorité économique, sociale et politique du territoire doit être de revenir sur un certain nombre de constructions réalisées trop vite et souvent mal. Il faut donc réparer les erreurs du passé. La question clé est bien l'adaptation des territoires et comment tirer des leçons du passé. Cela passe par la nécessité de s'attaquer au tissu existant et d'éviter de réitérer les erreurs du passé. Avoir cette capacité de redistribuer les activités dans l'espace en fonction du territoire, c'est-à-dire tout simplement « le respect du site ».

### Témoignages, présentations et discussions

#### > Intervention 1

#### La résilience « territoriale » aux inondations : enjeux, acteurs et stratégies en Dordogne girondine.

par **Olivier SONNET**, Président de Design Hydraulique & Energie et **Pierre DUPUY**, Co-directeur de Metropolis

Introduction par la maîtrise d'ouvrage et premiers résultats de l'étude résilience. Portée par le Département, cette étude s'inscrit dans le cadre du PAPI 2 de la Dordogne, sous financement de l'État (DDT24, coordonnateur du fonds Barnier) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le groupement de commande - représenté par Messieurs Sonnet et Dupuy - a présenté les conclusions de l'étude portée par le Département de la Gironde en lien étroit avec l'EPTB Epidor. Cette étude innovante sur les enjeux de la résilience aux inondations des espaces urbains, naturels et agricoles, a pour finalité d'être reproductible dans sa méthodologie sur l'ensemble du territoire girondin et le bassin versant de la Dordogne. S'inspirer de l'urbanisation du passé pour construire l'avenir, cela passe par une connaissance fine des spécificités de chaque territoire en termes de résilience aux inondations. Après avoir défini des indices de résilience pour chaque espace étudié, les leviers d'un territoire résilient restent entre les mains de ses acteurs élus, législateurs et habitants. Il s'agit là d'un véritable défi pour l'intelligence au service du territoire, conjuguant contraintes et opportunités.



# La résilience « territoriale » aux inondations : enjeux, acteurs et stratégies en Dordogne girondine

## Échanges avec la salle

- La compétence Gemapi peut être un outil qui permettrait d'améliorer la réflexion territoriale et inter-territoriale. La réforme Gemapi doit permettre de garder la logique de bassin versant. Il est nécessaire d'accompagner les parties prenantes dans une logique de subsidiarité.
- Il est nécessaire de considérer les territoires comme des systèmes sociaux-spatiaux (l'homme et l'environnement qu'il a produit).

## > Intervention 2

### Quelle portée opérationnelle de l'étude ? Regard d'un EPTB

par Mikael THOMAS, Chargé de mission inondations - EPTB Dordogne (Epidor)

**Comment mettre en place, à l'échelle d'Epidor, les propositions de l'étude ?** Mikael Thomas donne le point de vue de l'EPTB Epidor sur la question de la gouvernance.

Sur le bassin de la Dordogne, le rôle d'Epidor est de prévenir les inondations, plus particulièrement sur les grandes enveloppes urbaines (Tulle, Brive-la-Gaillarde, Périgueux, Bergerac et Libourne). Les contextes et les inondations sont différents : débordement fluvial, fluvio-maritime ou ruissellement. Certains secteurs sont protégés par des digues, d'autres non. Ainsi, les capacités de résilience sont différentes.

Comment améliorer ces capacités ? Il existe plusieurs angles d'attaque, que ce soit au niveau de l'aménagement du territoire, de la réduction de la vulnérabilité, du développement de la culture du risque ou encore de la prévision et l'anticipation de l'évacuation des eaux. L'étude en cours permet de conseiller les aménageurs. Les diagnostics de territoire sont des outils importants pour la réduction de vulnérabilité. Epidor a également réalisé une étude cartographique sur les risques de ruissellement à l'échelle du bassin versant de la Dordogne réutilisable dans les documents d'urbanisme SCoT et PLUi. Le travail

sur la culture du risque demeure très important (repères de crues...). Cette action de sensibilisation participe à une meilleure préparation de la population.

## Échanges avec la salle

- Il y a une nécessité de partager les préconisations de l'étude avec les 10 communes sélectionnées.

À titre d'exemple, Couthures-sur-Garonne (47) sensibilise de façon pédagogique avec son action « Gens de Garonne ».

**ENJEUX :**  
Comment rendre la RÉSILIENCE OPÉRATIONNELLE ?

1 TIRER LES LEÇONS DU PASSÉ [RÉHABILITER L'EXISTANT]

2 ÉVITER DE REPRODUIRE LES ERREURS PASSÉES [RESPECTER LES SITES]

Le « Risque inondation » doit être un projet CULTUREL ... et ORGANISATIONNEL

✓ CULTURE du RISQUE  
✓ Sensibilisation d'élus  
✓ Prendre en compte la DIMENSION SOCIALE  
✓ PLUS de TRANSVERSALITÉ

**Il faut apprendre à MOBILISER toutes les bonnes COMPÉTENCES !**

## > Intervention 3

### La résilience : un concept opératoire ? Retour sur le Grand Paris

par Frédéric GACHE, Chef du service Directive inondation - EPTB Seine Grands Lacs

L'EPTB Seine Grands lacs est un territoire sur lequel plus de 90% de l'espace est confronté aux risques inondations. Cela concerne 850 000 personnes. Il y a des crues longues (deux mois de submersion), les systèmes de protections existent avec leurs limites (lacs réservoirs et digues) donc sont parfois insuffisants. Les endiguements n'étant pas forcément cohérents sur le territoire (niveau de protection différent entre la petite couronne et Paris intra-muros), cela crée des disparités géographiques très importantes. Le vrai problème se situe au niveau des sous-sols dans lesquels l'essentiel des réseaux est enterré. Les impacts sur le fonctionnement des réseaux dépassent largement les compétences des aménageurs : au pic de crues, plus de 5 millions de personnes sont concernées ! La réduction de la vulnérabilité de l'existant est une vue de l'esprit ! Les grandes opérations d'aménagement actuelles sont réalisées en zones inondables (Val-de-Marne) y compris le renouvellement urbain. La question de la prise en compte de l'inondation en amont des projets est une question obligatoire, au même titre que les économies d'énergie.

# La résilience « territoriale » aux inondations : enjeux, acteurs et stratégies en Dordogne girondine

Comment maintenir les services publics locaux dans ces secteurs, pour encourager les populations à rester ?

Il y a des enseignements à tirer de nos voisins européens. En Allemagne par exemple, dans les systèmes assuranciels : pas de sous-sols, pas de garage en rez-de-chaussée dans les zones inondables. Tous les réseaux doivent être étanches, ainsi lorsque les crues perdurent les réseaux sont fonctionnels. Le surcoût est de l'ordre de 5% dans l'investissement mais au niveau de la remise en état cela devient un réel bénéfice. Les habitants s'adaptent aux situations d'inondations.

## Échanges avec la salle

- Cet exposé confirme que chaque espace est en capacité de s'adapter aux inondations en trouvant ses propres réponses, à condition que les élus et les habitants se les approprient.

### > Intervention 4

#### À quand des quartiers résilients ?

#### L'intelligence collective au service de la construction du projet.

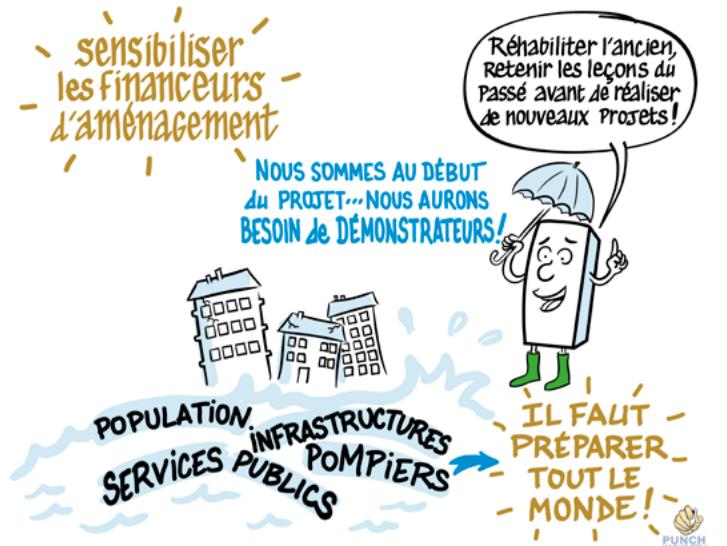
par Didier FELTS, Responsable groupe Eau Risques Environnement - CEREMA

Didier Felts revient sur le projet d'aménagements des rives du Bartassac à Cahors, et ses quartiers résilients. Cela montre l'aboutissement d'un véritable travail partenarial, permettant l'évolution des outils de la planification pour une prise en compte des « chemins de l'eau ». La vulnérabilité de ce territoire aux inondations a engendré un diagnostic initial pour remobiliser les acteurs du territoire. Cette zone représente un véritable enjeu économique (129 entreprises et 1000 emplois). Le travail sur le site géographique est fondamental, pour analyser les contraintes topographiques totalement ignorées par le développement des activités économiques. Les crues sur ce territoire sont très rapides (3 heures). La réponse à la résilience passe ici par la gestion de crise sur un temps très court.

Comment transformer ces contraintes en opportunités ? L'inondation comme vecteur d'aménagement, cela passe par changer le regard des populations. Le renouvellement urbain a été un levier dans ce projet pour requalifier ce quartier. Le jeu des acteurs et leur implication ont permis de favoriser les capacités d'agir et de se projeter dans d'autres dynamiques intégrant notamment la question des changements climatiques.

## Échanges avec la salle

- Il y a des points sur lesquels on peut agir comme la fiscalité et le risque assuranciel. Une fiche « d'identité des bâtiments » avec les habitudes et les procédures des habitants, pour rendre le bâtiment le plus résilient possible pourrait ainsi exister.



# *La résilience « territoriale » aux inondations : enjeux, acteurs et stratégies en Dordogne girondine*

## *Réponses du groupe aux questions-résumé*

### **Question-résumé n°1 :**

*Peut-on généraliser des résultats prometteurs, ici spécialement dédiés à la Dordogne girondine ? Si oui, comment ? Avec l'aide d'Aménag'eau ? Selon quelles modalités ?*

Si la méthodologie de l'étude peut être généralisée, il convient pour les résultats de préférer leur adaptation à chaque contexte territorial de façon à prendre en compte les spécificités locales des zones inondables.

La logique de bassin versant doit être privilégiée pour adapter les résultats de l'étude. Les acteurs locaux de la Gemapi doivent être consultés et associés pour développer la culture du risque inondations et faire remonter les connaissances relatives à leurs territoires (dans le cadre des actions d'aménagement).

### **Question-résumé n°2 :**

*La résilience territoriale constitue-t-elle une priorité dans le bassin versant de la Dordogne ? Si oui, où et pour qui (autrement dit : quels usages de l'espace) ?*

Oui, il s'agit d'une priorité sur les zones urbanisées. Les outils envisagés sont la promotion de la culture du risque et la mise en place de mesures d'organisation et de diagnostic des bâtiments sur les zones non urbanisées. Des documents de planification et d'urbanisme adaptés seront proposés pour réduire la vulnérabilité du territoire; ceci à destination des habitants et des élus.

### **Question-résumé n°3 :**

*Les retours d'expériences en France, voire à l'étranger, nous poussent-ils à favoriser la résilience des territoires ? Si oui, qu'est-ce qui est notable dans ces expériences ?*

La résilience peut s'avérer complexe, voire impossible, à mettre en œuvre en territoire urbain. Néanmoins, chaque territoire peut s'adapter aux inondations et trouver ses propres réponses si elles sont acceptées collectivement : conception des projets d'aménagement, mobilisation des acteurs de la gestion de crise et sensibilisation des habitants.

### **Question-résumé n°4 :**

*Quelles sont les mesures nécessaires pour amorcer un processus de reconversion territoriale ayant pour objectif la résilience ? Sont-elles perçues comme étant répressives ou incitatives ?*

La résilience territoriale, c'est savoir transformer une contrainte en opportunité en repensant les aménagements et les équipements dans toutes leurs fonctions et en profitant des partenaires et de l'intelligence collective. Par exemple : organisation d'ateliers en mode projet, mesures foncières et projection sur le développement économique du territoire...

# La résilience « territoriale » aux inondations : enjeux, acteurs et stratégies en Dordogne girondine

## Question-résumé n°5 :

Comment inscrire la question de la résilience territoriale dans celle, plus large, des effets du réchauffement climatique en termes d'actions publiques et d'échelles d'intervention ?

La question de la résilience est récente et reste encore abstraite. Elle doit se baser sur l'histoire des territoires. Elle doit faire appel à l'expérimentation et à la mise en situation des acteurs (experts société civile) pour les responsabiliser.

Quelques pistes d'actions à mettre en œuvre :

- La vulgarisation, pour bien faire comprendre l'action publique
- La mobilisation de la fiscalité et du risque assurable
- L'adaptation des bâtiments (usages, procédures...)
- L'adaptation des moyens d'accompagnement, de la réglementation et du cadre institutionnel (documents d'urbanisme...)
- La prise en compte du cheminement de l'eau

**Gironde**  
LE DEPARTEMENT

**Ameng'eau**

**atelier 1** **La résilience territoriale aux inondations**  
**ENJEUX & STRATÉGIES** en Dordogne-Girondine

**La résilience d'un système** **DÉFINITION**

La capacité d'un système à absorber une perturbation, à se réorganiser, et à continuer de fonctionner de la même manière qu'avant la survenance de cette perturbation.

**ENJEUX:** Comment rendre la RÉSILIENCE OPERATIONNELLE?

- 1. TIRER LES LEÇONS DU PASSÉ [REHABILITER L'EXISTANT]
- 2. ÉVITER DE REPRODUIRE LES ERREURS PASSÉES [RESPECTER LES SITES]

Il faut apprendre à MOBILISER toutes les bonnes COMPÉTENCES !

**ÉTUDE « RÉSILIENCE »** UN ancrage territorial

10 COMMUNES DORDOGNE-GIRONDINE

HISTOIRE ANALYSE ARCHITECTURE & PAYSAGE

RECUILLIR LE VÉCU DES HABITANTS!

COMMENT AGIR DANS LE FUTUR?

COMMENT TRANSMETTRE LA « CULTURE DU RISQUE »?

LES NOUVEAUX HABITANTS

BEAUCOUP D'ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE

- ✓ ANALYSES TOPOGRAPHIQUES
- ✓ ARCHITECTURE
- ✓ POLLUTION
- ✓ ACCESSIBILITÉ
- ✓ ESPACES AGRICOLES

1994 1994

2000 = Mise en place des PPRI

L'EFFET EST PERCEPTEABLE MAIS LENT...

**OBJECTIF** TRADUCTIONS OPÉRATIONNELLES

**TÉMOIGNAGES**

**EPIDOR: EPTB** COMMENT AMÉLIORER LA RÉSILIENCE?

- CONSEILS aux AMÉNAGEURS
- SAVOIR-FAIRE
- DIAGNOSTICS
- PPRI
- SENSIBILISER ÉLUS
- ÉVÉNEMENTS
- S'ADAPTER aux TERRITOIRES

**Quand un quartier Résilient?** Solliciter l'INTELLIGENCE COLLECTIVE

L'EXEMPLE de CAHORS [CÉRÉMA]

ENJEUX ÉCONOMIQUES: Comment dépasser la contrainte d'un PPRI?

Faire de l'inondation un VECTEUR d'aménagement

**Ateliers** Innov... PENSER LONG TERME APPROCHE SYSTÉMIQUE ET TRANSVERSALITÉ

**SENSIBILISER les financeurs d'aménagement**

Réhabiliter l'ancien, retenir les leçons du passé avant de réaliser de nouveaux projets!

NOUS SOMMES AU DÉBUT du PROJET... NOUS AURONS BESOIN de DÉMONSTRATEURS!

Population, Infrastructures, Services publics, Pompiers

IL FAUT PRÉPARER TOUT LE MONDE!

**PUNCH MEMORY**

# Les zones humides et l'urbanisme en Gironde : blocages ou opportunités ?

## Structure générale de l'atelier

### Introduction

Une présentation des différentes parties prenantes (modérateurs, intervenants) a été effectuée. L'objectif de l'atelier a été exposé : témoignages et recueil d'avis sur des propositions opérationnelles sur les zones humides et l'urbanisme.

### Témoignages, présentations et discussions

Des interventions illustrées sur des retours d'expérience vis-à-vis d'une démarche, d'une réalisation ou d'une réflexion engagées, mises en œuvre en Gironde ou hors Gironde, en lien avec le thème de l'atelier, se sont enchaînées.

À la suite de chaque intervention, des échanges avec la salle ont eu lieu. Ils ont été nourris à partir d'interrogations formulées suite aux interventions, aux débats et échanges autour des présentations et des propositions de solutions à mettre en œuvre pour répondre à la problématique de l'atelier.

Une question-résumé a été posée aux participants en fin de chaque intervention.

### Conclusion

Un résumé des travaux a été proposé au groupe en fin de séance.

## aménag<sup>e</sup> eau<sup>s</sup> atelier2 | BLOCAGES ? OU OPPORTUNITÉS ? les zones humides



# Les zones humides et l'urbanisme en Gironde : blocages ou opportunités ?

## Contenus de l'atelier

### Introductions

par **Alain RENARD**, Vice-président chargé de la prévention de l'environnement, de la gestion des risques et des ressources, et des infrastructures routières, Conseiller départemental du canton du Nord-Gironde

On constate aujourd'hui une pression foncière exacerbée en Gironde (+ 20 000 habitants/an), fragilisant l'équilibre des zones humides, omniprésentes sur le territoire. Cet atelier, basé sur le concept d'une étude sociologique et plus particulièrement d'une cartographie des controverses, prend le contre-pied sur l'approche des questions relatives aux zones humides et à l'urbanisation. La question soulevée est la suivante : l'urbanisation en zone humide est-elle impossible ou possible en Gironde ?

L'atelier a permis de poser une première analyse des arguments de chaque partie prenante. Chacune est engagée pour mieux comprendre les fondements du conflit d'usage de l'espace et en chercher des pistes de résolution.

### Témoignages, présentations et discussions

#### > Intervention 1

#### L'urbanisation en zone humide est-elle in fine, impossible ou possible ?

par **Wilfrid MESSIEZ-POCHÉ**, Animateur de SAGE - PETR de la baie de Saint-Brieuc

La première intervention porte sur un exemple de reconnaissance et de préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme : le SAGE de la baie de Saint-Brieuc.

L'urbanisation en zone humide est-elle in fine, impossible ou possible ? La réponse n'est pas si tranchée, telle que l'a démontré l'animateur du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc lors de son intervention. Elle est avant tout conditionnée par l'acquisition en amont de tout document d'urbanisme, d'une connaissance précise de ces espaces et cela ne pourra être fait que si le maire et les équipes municipales en place ont pleinement conscience des fonctionnalités et de la nécessité de ces zones humides.

Dans un contexte de gestion des algues vertes, la démarche engagée dans la baie de Saint-Brieuc a ainsi permis d'élaborer un corpus d'informations précises (et collectivement définies et comprises) sur les zones humides du territoire, et ce en vue d'apporter une aide à la décision aux décideurs élus en toute connaissance de cause. À titre d'exemple, un atlas cartographique des zones humides, qui donne des clefs en matière d'organisation de l'espace aux urbanistes, a notamment été présenté.



### Échanges avec la salle

- La définition étant complexe à appréhender, il est en premier lieu nécessaire d'investiguer le terrain pour s'approprier le concept des zones humides et les localiser (cette étape de diagnostic n'est à ce jour pas obligatoire réglementairement).
- Les zones humides revêtent un intérêt stratégique pour l'élaboration d'un document « durable » d'urbanisme. Ainsi, une partie dédiée dans le cahier des charges d'un document d'urbanisme serait nécessaire.

# Les zones humides et l'urbanisme en Gironde : blocages ou opportunités ?

## > Intervention 2

### Les premiers résultats de la cartographie des controverses

par Céline DEBRIEU-LEVRAT, Cheffe de projet Aménag'eau, Département de la Gironde

Une étude sociologique a été engagée pour comprendre les situations de conflits d'usage de l'espace en Gironde autour de cette problématique. Elle passe par l'analyse des acteurs, parties prenantes du débat, de leurs relations et de leurs arguments. Une chronologie du débat est aussi débutée et permet de situer le sujet tout particulièrement dans le contexte réglementaire. Il est escompté d'en ressortir des clefs de compréhension, afin d'aider à la protection de ces zones humides tout en les prenant en compte dans les choix et dans nos pratiques d'aménagement.

En premier lieu, le sujet peut ne pas faire débat et même créer du consensus et ce, dans la moitié des situations. Cet enseignement est majeur, afin d'en dégager les bonnes pratiques. En second lieu, le maire et son conseil municipal, jouent un rôle central de médiateur et de négociateur coopératif entre les acteurs du débat public. En dernier point, la nature des argumentaires, réinterrogeant la nature juridique d'une zone humide, est soulevée.

## > Intervention 3

### Témoignage d'un juriste en urbanisme

par Rodéric SAULIÈRE

Cette présentation est complétée par une intervention relative à la nature juridique d'une zone humide en question. Après un rappel des définitions sur le plan réglementaire, il est ainsi démontré qu'une zone humide est d'intérêt général, et que les acteurs pourraient fonder leur façon de conduire un projet d'aménagement en prenant cela en compte.

La notion d'obligation environnementale réelle a été explorée et pourrait ouvrir le chemin vers de nouvelles possibilités pour préserver les zones humides.



Il a été indiqué que la cartographie des controverses sera finalisée durant l'année 2018, et restituée dans un format ouvert à tous. Établie aussi à partir d'échanges avec les participants, elle prendra notamment en compte la mise en débat, qui a suivi ces présentations.

# Les zones humides et l'urbanisme en Gironde : blocages ou opportunités ?

Échanges sous forme de table-ronde, avec :

**Fabrice CABREJAS**, Directeur d'agence, NEXITY

**Paul COJOCARU**, Chef du service eau et nature, DDTM33

**Éléonore GENEAU**, Chargée d'urbanisme, PNR des Landes de Gascogne

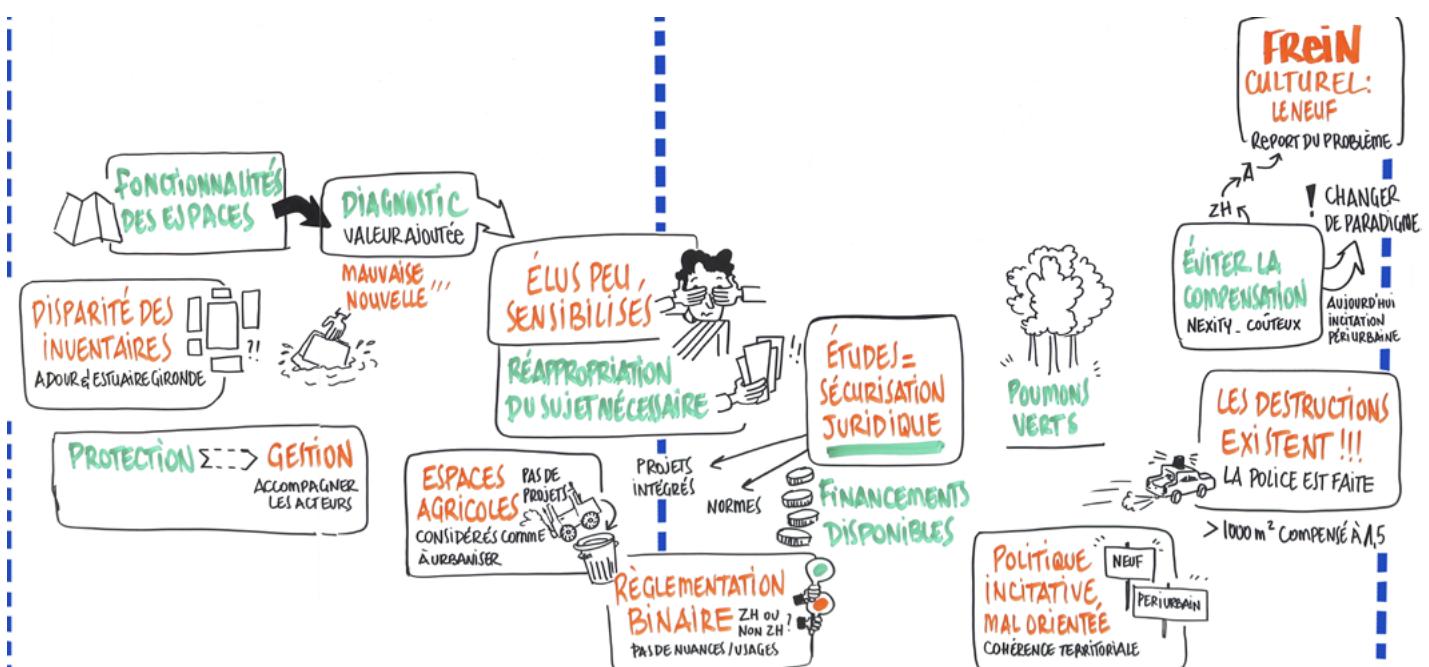
**Frédéric BRIGANT**, Directeur-adjoint et urbaniste, SYSDAU

**Diane-Laure SORREL**, Chargée de mission zones humides, SMIDDEST

Le débat de cette table-ronde s'est engagé sur la base des questions suivantes, en interaction avec la salle :

- Quels sont, selon vous, les éléments-clefs à retenir de ces résultats ? L'urbanisation en zone humide est-elle possible en Gironde ?
- La protection de ces zones humides est-elle prise en compte dans nos choix d'aménagement et dans nos pratiques ?
- Faut-il privilégier la protection des zones humides au détriment du développement territorial ou inversement ? Ces deux objectifs sont-ils conciliables ?
- Avez-vous des exemples de cas concrets, pour lesquels la question de la zone humide a pu être prise en compte dans un projet d'aménagement ?
- Les zones humides sont vues comme une contrainte, bien que leurs atouts, bénéfices et utilité soient reconnus. Comment rendre effective leur préservation, tout en aménageant durablement le territoire ? Comment mettre en vigilance sur les enjeux qu'elles représentent, tout en les conciliant avec le développement du territoire ?

Les arguments développés ont été schématisés comme suit :



Au final, il s'agit bien de sensibiliser les acteurs autour d'une connaissance précise des zones humides, de leur statut juridique et de leur pleine intégration dans le territoire. Connaître pour prévenir, il s'agit d'une des conclusions de ce second atelier.

# Les zones humides et l'urbanisme en Gironde : blocages ou opportunités ?

## Réponses du groupe aux questions-résumé

### Question-résumé n°1 :

#### *Quels sont les éléments transposables (ou non) au cas girondin ?*

En vue de nourrir des pistes éventuellement déclinables sur le territoire de la Gironde, un constat des carences a, en premier lieu, été dressé :

- Pas de possibilités d'études pédologiques généralisées, la géologie des sols étant très variable sur le territoire girondin,
- Pas ou peu de connaissance fine des zones humides sur le territoire, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, bien que le Département apporte une aide financière aux inventaires,
- Pas de cartographies précises des zones humides, qui permettraient de capitaliser tant l'histoire des territoires que leurs évolutions.

Il est proposé de réaliser un organigramme des acteurs à contacter, ainsi qu'un cahier des charges-type pour les inventaires zones humides, voire de la faune et de la flore. Par ailleurs, plutôt que de sanctionner les projets, les services de l'État proposent de développer un accompagnement des maîtres d'ouvrages.

### Question-résumé n°2 :

#### *Quels sont, selon vous, les éléments-clefs à retenir de ces résultats ?*

L'important est d'agir le plus en amont possible : il faut connaître, caractériser, prioriser et hiérarchiser pour construire un projet de territoire stable. Favoriser la solidarité entre les territoires en fonction des contraintes et des opportunités offertes par les zones humides pourrait être aussi un fil conducteur.

En complément, le maire constitue l'acteur-clef de la prise en compte de la question des zones humides et de l'urbanisme.

#### *Quel est votre point de vue sur les indications de cette étude ?*

Il est nécessaire de traduire la « priorité zones humides » de façon coordonnée, dans les documents de planification de l'eau et de l'urbanisme. Ainsi, les inventaires des zones humides pourraient être menés prioritairement sur les zones urbaines et à urbaniser.

Une forme de « conciliation en matière d'aménagement » peut aussi être pratiquée pour faire projet tout en préservant ce patrimoine. Les conflits d'usage de l'espace sont à désamorcer dans le dialogue et la compréhension des enjeux de chacun.

# *Les zones humides et l'urbanisme en Gironde : blocages ou opportunités ?*

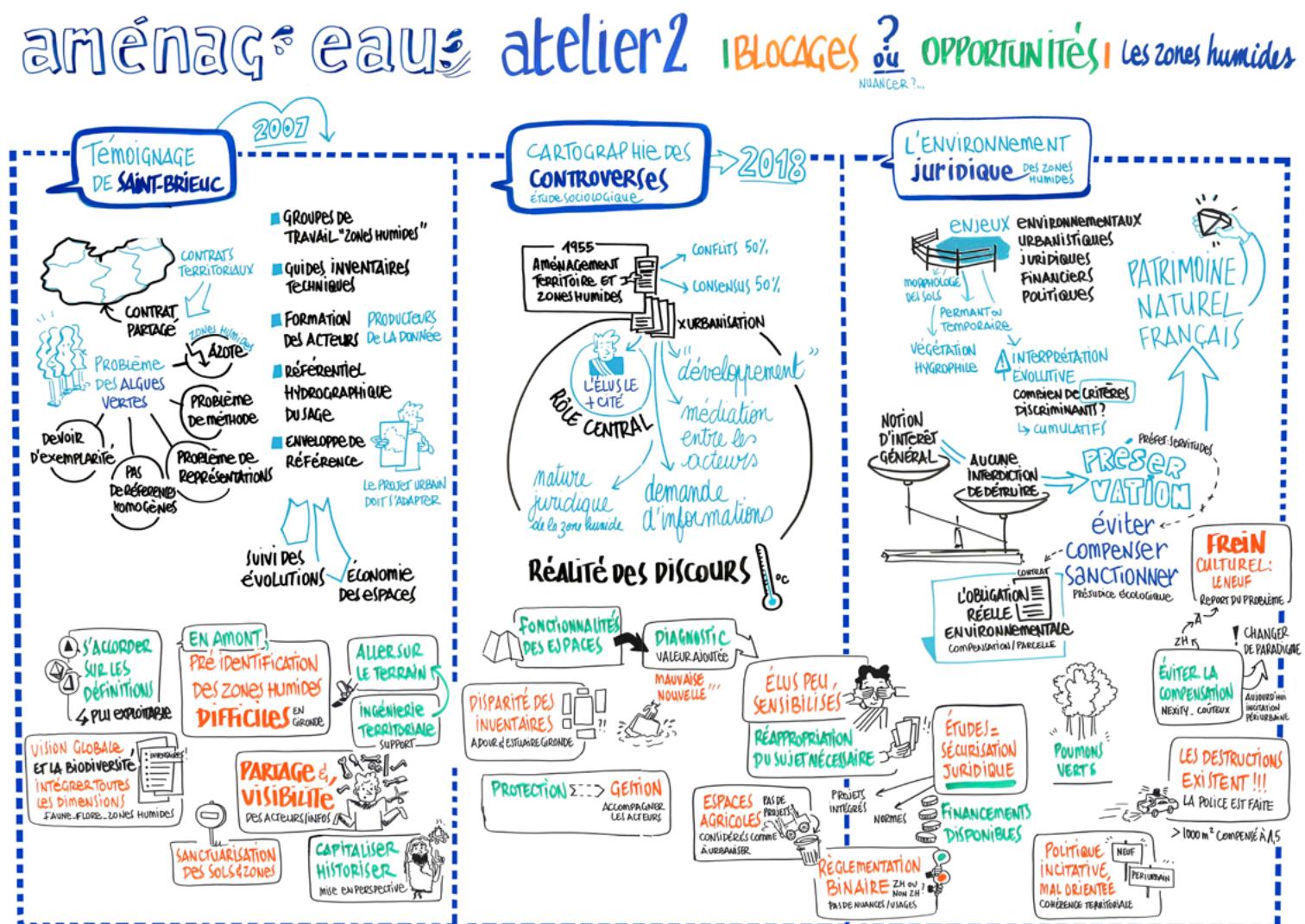
### Question-résumé n°3 :

Quelles pourraient être des propositions opérationnelles, qui peuvent être mises en place en Gironde sur cette question : les zones humides et l'urbanisme ?

*Suivant quelles modalités, pouvant être mises en place éventuellement par Aménag'eau ?*

Quelques pistes d'actions sont à mettre en œuvre :

- Trouver un moyen pour rendre incontournable les inventaires des zones humides lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme ;
  - Rédiger un cahier des charges type pour ces inventaires des zones humides, mais aussi de la faune et de la flore en présence ;
  - Organiser les données et les capitaliser, en prenant en compte l'historique des zones de projets.



# Comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ?

## Structure générale de l'atelier

### Introduction

Une présentation des différentes parties prenantes (Président, intervenants, animateurs, rapporteurs, facilitatrice graphique) a été effectuée. Le thème de l'atelier a été rappelé : « comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ? ».

### Présentations et discussions

Un rappel du contexte et des enjeux girondins a été fait. Des interventions illustrées sur des retours d'expérience vis-à-vis d'une démarche, d'une réalisation ou d'une réflexion engagées, mises en œuvre en Gironde ou hors Gironde en lien avec le thème de l'atelier, se sont enchaînées.

À la suite de chaque intervention, des échanges avec la salle ont eu lieu. Ils ont été nourris à partir d'interrogations formulées suite aux interventions, débats et échanges autour des présentations et des propositions de solutions à mettre en œuvre pour répondre à la problématique de l'atelier.

Une question-résumé a été posée aux participants en fin de chaque intervention.

### Conclusion

Un résumé des travaux a été proposé au groupe en fin de séance.



# Comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ?

## Contenus de l'atelier

### Introductions

#### Énoncé de la problématique de l'atelier

par Stéphane SAUBUSSE, Président de la commission Politique de l'eau, Conseiller départemental du canton Les portes du Médoc

L'eau doit être vue non comme une contrainte dans les projets d'aménagement, mais bien comme une opportunité pour un aménagement qualitatif agissant à différentes échelles : l'eau doit structurer et cadrer la réflexion à l'échelle du grand territoire (comme par exemple à l'échelle départementale), mais l'eau doit également inspirer le projet à des échelles plus fines, celle de la ville ou celle du quartier.

La question de l'eau doit être intégrée en amont de toutes les réflexions programmatiques. ce constat va être illustré lors de la présentation du plan collège ambition 2024. La question du grand cycle de l'eau doit trouver sa réponse dans la composition urbaine et paysagère d'un quartier ou d'une ville. Enfin la prise en compte de l'eau comme dans les aménagements réalisés à Bordeaux, peut redevenir le révélateur de l'histoire de la ville, le fleuve par exemple a été intégré comme une donnée architecturale majeure.

Il faut donc décloisonner les différentes disciplines car finalement la question de l'eau et du cycle de l'eau doit trouver ses réponses dans l'aménagement même. Cependant, comme cela reste encore souvent le cas, l'eau est déconnectée de l'aménagement et reste traitée uniquement d'un point de vue technique.

#### Rappel du contexte et des enjeux girondins

par Nathalie BRICHE, Cheffe du service de la ressource en eau et de la qualité des milieux, Département de la Gironde

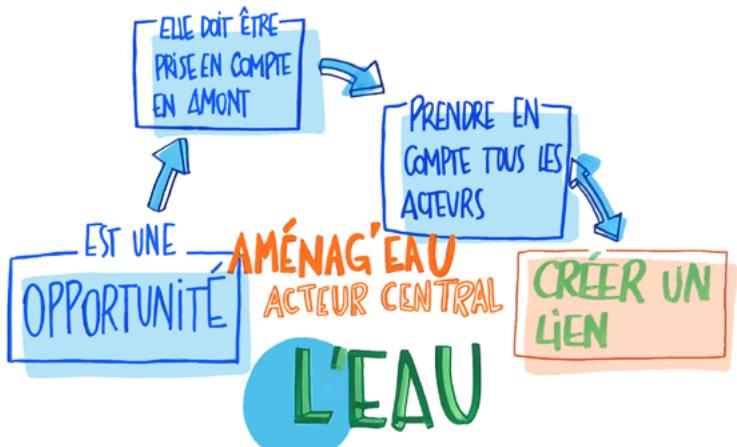
Depuis 5 ans, la mission Aménag'eau tente de développer des liens entre les thématiques de l'eau et de l'aménagement du territoire en rapprochant les acteurs de l'eau et ceux de l'aménagement du territoire.

En Gironde, les inondations sont fréquentes (près de 200 communes sont couvertes par un PPRI). Il existe aussi des inondations liées aux ruissellements pluviaux, phénomènes s'accentuant avec

l'augmentation de l'imperméabilisation des sols. Au niveau de la ressource en eau, les nappes profondes sont en déséquilibre et les cours d'eau sont en étiage de plus en plus sévère. Concernant l'eau potable, 282 procédures de périmètre de protection de captage sont terminées. Concernant l'assainissement, on compte plus de 260 stations d'épuration en Gironde soumises à des contraintes de rejets de plus en plus fortes, en lien avec la baisse des débits des cours d'eau.

Les zones humides sont présentes partout en Gironde, sous toutes formes (prairies et boisements humides, étangs, marais estuariens et alluviaux, lagunes, tourbières, lacs, landes humides...). Celles-ci accueillent une grande diversité d'espèces animales et végétales spécifiques et jouent un rôle primordial dans la gestion qualitative et quantitative des eaux.

Il faut aussi noter que la Gironde fait l'objet d'une forte pression démographique et que l'aménagement du territoire est en forte mutation.



# Comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ?

## Témoignages et présentation

### > Intervention 1

**L'eau facteur cadrant de la programmation territoriale à travers le plan collège 2024 - ou comment l'eau est devenue un facteur déterminant dans la localisation d'un équipement structurant comme un collège ?**

par Christophe DETRAZ, Chef du service du patrimoine immobilier - Département de la Gironde

Une augmentation de plus 7 600 collégiens d'ici 2025 en Gironde est annoncée, il y a donc nécessité de créer 12 nouveaux collèges modulables d'ici 2024, permettant de faire face à cette croissance démographique.

Pour répondre à ce défi, la collectivité départementale a dû faire évoluer ses pratiques et ses processus. Le thème de l'eau « ressource et risque » fait partie dès l'origine du cahier des charges du processus de décision. Il s'agit d'être exemplaire et cohérent en tant que collectivité publique porteuse de politiques de protection des espaces et des ressources. Cette volonté d'aborder le choix des sites nécessite une approche différente de la construction d'un collège, impliquant un changement de pratique qui passe d'une décision locale à un accord plus concerté.

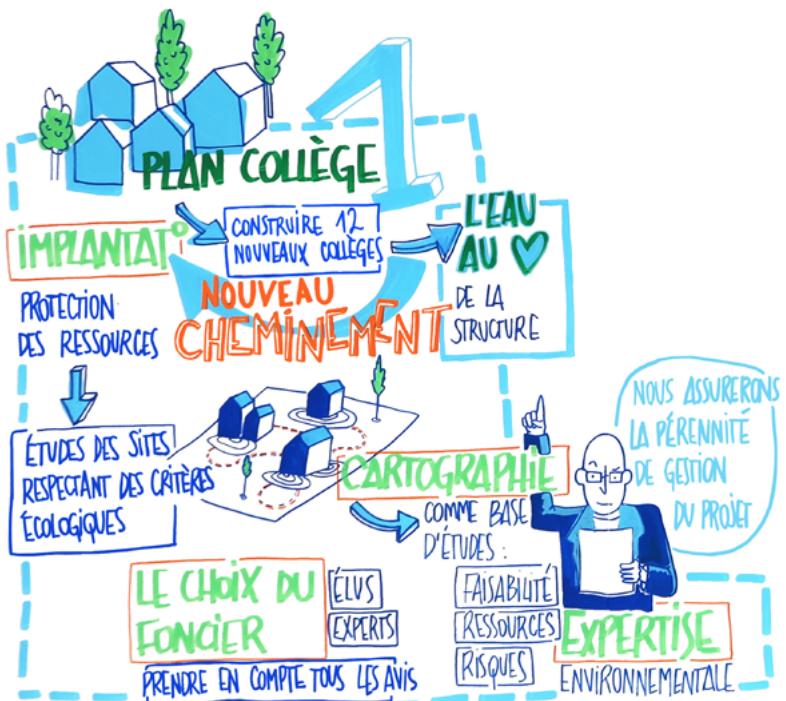
Il s'agit de mobiliser les services du Département pour réaliser une approche du territoire et repérer des terrains potentiellement capables de recevoir un collège. Cette étude de pré-faisabilité est portée à la connaissance des élus départementaux qui seront amenés à retenir les sites avec les élus locaux.

A partir de l'exemple du collège du Pian, est présentée l'analyse menée par les différents services (grille multicritères). La mission Aménag'eau et le service d'appui aux politiques d'urbanisme ont étudié la réalité de la constructibilité des terrains et les évolutions de la planification urbaine des communes concernées mais aussi l'ensemble des enjeux autour de la question de l'eau, en tant que ressource et en tant que risque.

L'ensemble des analyses produites par les services fait l'objet d'une synthèse présentée aux élus qui opèrent un premier examen des propositions de l'administration. Les premiers choix des élus sont de nouveau analysés pour être affinés notamment par rapport à l'analyse environnementale et les impacts routiers. Les élus au vu de ces derniers éléments d'éclairage valident leur choix.

Pour conclure, le choix du foncier est une démarche englobante qui nécessite d'intégrer de très nombreux avis tant sur la qualité de la situation que sur celle du site. Dans ce cheminement, les enjeux eaux tiennent une place essentielle pour décider de l'abandon ou du choix d'un foncier.

L'apport de la mission Aménag'eau dans ce processus par sa capacité de mobilisation et la diversité de ses compétences permet aux services départementaux de mener la démarche de prospection dans des délais maîtrisés et de sécuriser la suite de l'opération.



# Comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ?

## Échanges avec la salle

- **Comment peut-on amener un promoteur/décideur à définir clairement la « zone urbaine » qui oblige au traitement des eaux pluviales ? (exemple avec le Pian Médoc)**

Pour le Pian Médoc, le problème de connexion est immédiat: on se situe sur une zone en cours d'urbanisation.

De plus, on se situe dans un PPC, ainsi l'équipement du collège doit être adapté. Les eaux pluviales devront donc être traitées avec des dispositifs de traitement anti-pollution, de stockage... L'intérêt de reconstituer la zone humide sur 9 ha, fera partie de l'aménagement et permettra de travailler sur la régulation de l'eau de toute la zone à aménager. La compensation amenée par le collège va permettre de compenser toute la zone qui se développe le long de la route départementale.

- **Comment est prise en compte la gestion des eaux pluviales dans la programmation des nouveaux collèges ?**

La grille multicritère est utilisée dans le cadre de la pré-faisabilité du projet. Les contraintes comme les périmètres de protection sont étudiés mais on ne va pas au-delà.

Pour le choix de valorisation des eaux pluviales c'est le conducteur d'opération de la direction des collèges qui travaillera ce sujet dans son cahier des charges.

- **Lorsque les extensions de réseaux doivent être réalisées lors d'une opération de construction publique qui doit en supporter la charge ? Qu'en est-il pour un équipement privé ?**

Sur la partie équipements publics ; c'est la collectivité locale qui se doit d'amener les réseaux au droit des terrains. C'est l'intérêt de l'étude de pré-faisabilité de montrer les manques : la défense incendie, les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement. Ainsi les élus départementaux quand ils rencontrent les responsables locaux, peuvent les alerter sur ces points y compris sur l'extension de la station d'épuration... Un opérateur privé qui intervient sur une zone à aménager se doit de l'équiper.

- **Quelles sont les précautions prises dans le cadre des mesures compensatrices sur les zones humides dans le cas du collège du Pian ? Quelles sont les mesures qui permettent d'assurer qu'elles soient bien mises en place ?**

L'intérêt du cas du collège du Pian repose sur la globalité de l'action. C'est le Département qui prend la responsabilité de réaliser l'ensemble de l'opération. Il réalise la réhabilitation de la zone humide en même temps que le collège est construit. Le Département a l'avantage de disposer de l'ingénierie pour la gestion des zones humides et il a la responsabilité des espaces naturels sensibles. Le Département assure par sa propre compétence la pérennité de cette opération de compensation, et en gardera la maîtrise d'ouvrage (foncière et gestion).

De plus, dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les tableaux de bord de suivis des actions peuvent intégrer la mise en place des mesures compensatoires. Les Commissions Locales de l'Eau peuvent interroger l'État sur la mise en œuvre effective des mesures compensatoires prises dans les arrêtés d'autorisation.

- **Sur l'exemple du collège du Pian, la politique « éviter, réduire » a-t-elle bien été étudiée avant de compenser ?**

C'est effectivement la question du choix du site. L'ensemble des parcelles qui a été repéré, a démontré qu'il y avait peu de possibilités sur les communes du Pian et du Taillan.

L'arbitrage a eu lieu entre la difficulté d'assurer la maîtrise foncière et le choix d'un terrain communal. Bien évidemment la séquence « éviter, réduire » a été engagée avant de passer à la compensation.

# Comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ?

## > Intervention 2

### L'eau, facteur inspirant de la composition urbaine

par Christian PIEL, urbaniste hydrologue, Directeur d'Urban Water

M. Piel introduit son propos en indiquant qu'il va évoquer l'eau dans la ville à travers des projets dans lesquels la maîtrise des eaux pluviales a été intégrée.

Il rappelle le schéma d'infiltration de l'eau en milieu naturel et en milieu urbain et cite en exemple que l'eau de ruissellement en milieu urbain sera 5 fois plus importantes en volume à gérer, et ce sur un temps plus court. Ce rappel permet de visualiser la nécessité de l'intervention humaine dans la gestion et de relever que c'est la ville qui crée la vulnérabilité et non le changement climatique systématiquement.

Afin d'éviter la saturation des réseaux qui débordent, l'approche historique et parfois actuelle a été de créer des réseaux voire de les agrandir. Ce système coûte cher et a ses limites. Il y a une trentaine d'année pour résoudre ces problèmes de débordement, étaient créés des bassins de rétention. Ces bassins mobilisent un foncier important pour un usage dans le temps très réduit. Cet espace figé dans l'attente d'un évènement est-il pertinent ?

Avec la loi sur l'eau, tous les aménageurs, les promoteurs doivent compenser l'impact des projets sur le cycle de l'eau. Il a été demandé de faire des bassins de rétention, de mobiliser l'eau dans les chaussées ou parkings. Ces derniers systèmes en structures alvéolaires dysfonctionnent rapidement et ne répondent plus à l'objectif de rétention (surverse).

La réflexion a ensuite progressé avec une approche d'intégration dans le paysage. L'idée est de faire travailler ingénieurs VRD et paysagistes ensemble. Après des essais de bassins de rétention paysagés plus ou moins réussis est apparue la noue, qui peut être qualifiée d'espace vert ayant une fonction hydraulique.

Aujourd'hui, de nouvelles manières de faire doivent s'imposer en passant d'une stricte approche d'ingénierie à une approche paysagère globale comme réponse à la gestion de l'eau en ville : il s'agit de s'appuyer sur le sens des lieux et de la géographie pour intégrer l'eau au projet. Plutôt que d'imperméabiliser et de trouver ensuite des mesures compensatrices, il est plus intelligent de ne pas imperméabiliser !



M. Piel développe plusieurs exemples pour illustrer cette notion de travail avec la géographie des lieux.

Cette réflexion génère une trame continue de l'eau et un lien fort entre architecte, urbaniste et hydrologue.

Pour conclure son propos, M. Piel indique qu'à la problématique de la gestion de l'eau une réponse beaucoup plus globale est apportée. Elle rejoint les circuits courts, les îlots de chaleur, la biodiversité, les trames vertes et bleues. C'est une réponse à tout ce qui est HQE ; BIM...

En effet, la réflexion sur l'eau doit être intégrée dès l'amont du dossier et prise en compte par les architectes. L'approche du projet par l'eau permet d'aborder d'autres problématiques.

# Comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ?

## Échanges avec la salle

- Au sujet de la ré-infiltration dans les nappes, quels contrôles sont mis en place sur la qualité des rejets ? Quels traitements sont mis en place sur les eaux à ré-infiltrer ? Est-ce contraignant ?

L'Agence de l'eau Seine-Normandie encourage la phytoremédiation, et la dépollution des eaux par des filtres à sable avec des végétaux.

Les niveaux de rejet sont plutôt bons car les temps de séjour sont longs sur des faibles hauteurs. Par ailleurs, la police de l'eau exerce une forte surveillance de ces rejets. Il a été difficile d'obtenir l'accord de pompage et de ré-infiltration dans la nappe.

- Face au constat aujourd'hui de la réalité dans les communes, on est très éloigné des exemples vertueux. On est resté sur les tuyaux, et une imperméabilisation. Il reste un gros travail de sensibilisation.

C'est pour cela qu'il est nécessaire d'associer à la réflexion le service urbanisme et pas seulement le bureau d'étude en hydrologie. Un paysagiste peut également être associé, possédant ces notions. Il s'agit de combiner toutes les compétences pour traiter de la question de l'eau.

- Comment transposer cette approche aux territoires ruraux qui ont des problématiques d'inondations très importantes ? Avec notamment du drainage de parcelles ?

M. Piel fait remarquer qu'un champ agricole bien optimisé a un coefficient d'imperméabilisation proche de celui d'une ville. De plus, les fossés ont été recalibrés, les parcelles sont drainées. Il pense que cette tendance peut s'inverser. Les cours d'eau peuvent être re-naturés, des zones d'expansion peuvent être retrouvées.

Cependant, il y a une difficulté au niveau de la loi sur l'eau avec des dossiers d'autorisation loi sur l'eau très lourds accompagnés d'étude d'impact...

- Comment appliquer les approches développées sur des quartiers existants ? On se situe plus dans une optique de réparation que de création.

A partir d'un bâti existant, il est très difficile de prendre en compte le contexte géographique et de redonner la place à l'eau. Il est impossible de revenir en arrière. On peut juste tenter une approche à l'échelle globale, rendre les bâtiments moins vulnérables par des adaptations et améliorer leur résilience.

- La démarche engagée, peut elle être un levier pour faire évoluer les PPRI ? Pourquoi en France y a t-il autant de résistance quant à la construction en zone inondable ?

Le PPRI a une image négative parce qu'il s'impose à la collectivité et peut faire perdre de la valeur aux terrains. Cependant M. Piel trouve que c'est un outil novateur. Avant la logique était de faire une digue et de construire derrière. Aujourd'hui on dit on ne va pas mettre de digue, il y a des zones inconstructibles et il y a des zones qui sont constructibles dans le PPRI. Ces dernières sont constructibles en prenant en compte la place de l'eau. Les bâtiments vont être adaptés et acceptent l'inondation.

M. Piel est conscient du pouvoir des PPRI qui s'imposent à la collectivité, qui font perdre de la valeur aux terrains... Cependant, fondamentalement l'approche française des PPRI, PGRI est novatrice.

- Comment gérer la question de santé publique (moustique tigre) sur l'eau stagnante ?

La démarche développée vise seulement à temporiser l'écoulement, il existe toujours. Il n'y a pas de stagnation.



# Comment traiter toutes les questions de l'eau dans une opération d'aménagement ?

## Réponses du groupe aux questions-résumé

## Question-résumé n°1

*Quels outils ou moyens la mission Aménag'eau peut-elle créer ou mettre en place pour aider à cet objectif ?*

Beaucoup d'outils ont été mis en œuvre et persistent, outils d'aide à la décision, sensibilisation, formation, mise en réseau, expertise et ingénierie technique. En termes de moyen, il est nécessaire d'intervenir en amont (ex: faisabilité des collèges) et intégrer un volet eau dans les cahiers des charges. Il serait également pertinent de faciliter l'accès aux données, de proposer un mémento (en partenariat avec le CAUE de la Gironde) et une procédure de concertation en amont des projets afin de faciliter la transversalité et le partenariat. Cette démarche doit être intégrée aux projets routiers et d'aménagements commerciaux.

## Questions-résumé n°2 :

## Quand prendre en compte le volet eau dans la conception d'un bâtiment ou plus largement d'un nouveau quartier ?

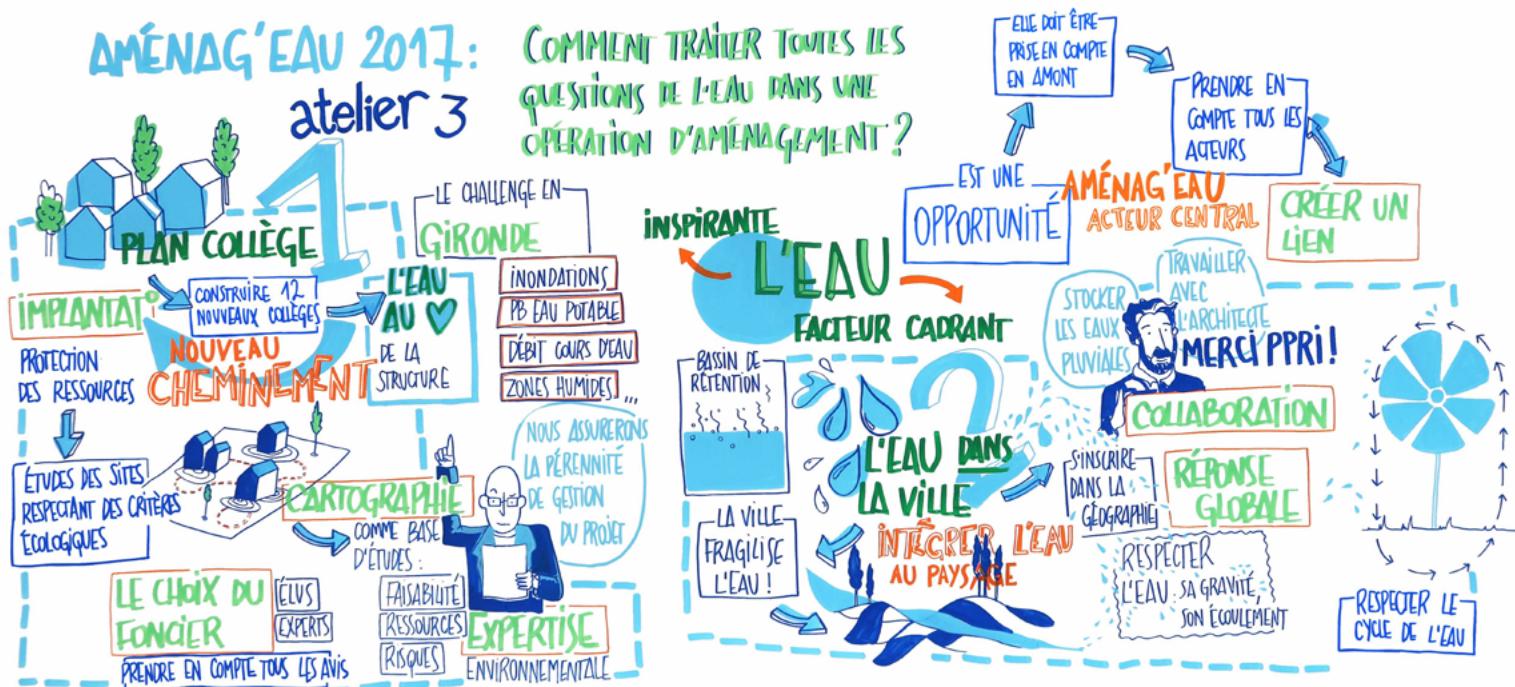
L'exemple des collèges permet de démontrer qu'il est nécessaire de prendre en compte la question de l'eau dès la localisation dans le choix du foncier. Concernant l'eau pluviale, la question doit être abordée en amont de l'aménagement d'une zone ou au moment du réaménagement pour intégrer la réutilisation de l'eau.

Il est important d'assurer des échanges avec les techniciens VRD, les paysagistes, architectes, promoteurs, bureau d'études afin de faire coïncider la topographie, les usages et les besoins en termes d'espaces.

Il faut rester vigilant sur la gouvernance et proposer une méthodologie d'entretien de tous ces nouveaux équipements (intégrer le coût dans le PPI).

## ***Doit-on mesurer la prise en compte du volet eau dans le projet ?***

L'eau est un atout dans la valorisation de l'aménagement des bâtiments. La maîtrise du cycle de l'eau favorise des espaces publics cohérents et bien aménagés.



**Mission Aménag'eau**  
**amenageau-33@gironde.fr**

Financée par



**AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**  
4 Rue du Professeur André Lavignolle  
33 300 Bordeaux

**DÉLÉGATION DU BASSIN ATLANTIQUE-DORDOGNE**

**UNITÉ TERRITORIALE ATLANTIQUE**

*Pour en savoir plus, rendez-vous sur [gironde.fr](http://gironde.fr)*

